
**Lignes directrices pour la gestion de projets
de normalisation terminologique**

Project management guidelines for terminology standardization

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO 15188:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-10c0f296fd18/iso-15188-2001>



PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15188:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7cac65b-bad7-4f19-bf8e-10c0f296fd18/iso-15188-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Sommaire

	Page
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Gestion de projets de normalisation terminologique	3
5 Gestion de projets de normalisation terminologique internationale	9

Annexes

A Exemple de projet de normalisation terminologique	11
B Modèles organisationnels de projets de normalisation terminologique	12
C Critères d'acceptation d'un projet terminologique	14
D Gestion de projets de normalisation terminologique	15
Bibliographie.....	16

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15188:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-10c0f296fd18/iso-15188-2001>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 15188 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 37, *Terminologie (principes et coordination)*, sous-comité SC 2, *Présentation des vocabulaires*.

Les annexes A, B, C et D de la présente Norme internationale sont données uniquement à titre d'information.

[ISO 15188:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-10c0f296fd18/iso-15188-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-10c0f296fd18/iso-15188-2001>

Introduction

L'emploi d'une terminologie cohérente, adoptée officiellement par ses utilisateurs reflète la qualité d'un document finalisé traitant un sujet technique. La normalisation terminologique, qui consiste à unifier et harmoniser des concepts¹⁾, des systèmes de concepts, des termes et leurs définitions, vise à obtenir un vocabulaire normatif dans lequel un seul terme correspond à un seul concept et un seul concept correspond à un seul terme (ISO 10241); cela permet la réduction des ambiguïtés dues à la polysémie, la synonymie ou l'homonymie, et la création de nouveaux termes conformément aux principes et aux méthodes terminologiques (ISO 704).

Une terminologie normalisée, qui résulte d'un processus de normalisation terminologique, se compose d'un ensemble de désignations correspondant chacune à un seul concept appartenant à des langues de spécialité (ISO 1087-1) utilisées dans divers domaines de la connaissance humaine. Elle améliore la communication, rend les informations plus accessibles et facilite leur gestion. L'obtention d'un consensus général sur le sens des termes est rentable. Elle contribue également à une harmonisation des termes et des concepts (ISO 860) qui facilite les échanges commerciaux, et améliore la productivité nationale ainsi que l'accès aux marchés internationaux. L'utilisation incohérente de la terminologie est susceptible d'engendrer des malentendus et des pertes économiques.

La normalisation de gestion de projets terminologiques a pour but de faciliter la normalisation terminologique et d'éviter les coûts liés au remaniement d'une terminologie normalisée, en projet ou en vigueur, ou encore liés à l'élaboration d'une terminologie non uniforme et ne respectant pas les exigences de l'utilisateur. Le but ultime de la normalisation est de rendre un projet productif et rentable.

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15188:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-10c0f296fd18/iso-15188-2001>

1) En français, le terme «concept» est préféré à son synonyme «notion» utilisé antérieurement.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15188:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-10c0f296fd18/iso-15188-2001>

Lignes directrices pour la gestion de projets de normalisation terminologique

AVERTISSEMENT — Il est primordial que les comités techniques effectuant un travail terminologique respectent les principes établis par l'ISO/TC 37 (voir la Bibliographie). Il convient que les autres projets de normalisation terminologique soient soumis aux mêmes principes.

Les documents de l'ISO/TC 37 constituent le fondement de toute normalisation terminologique et garantissent l'harmonie des règlements et des procédures concernant le travail terminologique. Il convient de les utiliser afin d'assurer une cohérence dans la normalisation de terminologies.

Il convient de consulter des terminologues expérimentés dans la mesure du possible. Pour toute information ou aide concernant le travail terminologique, prière de contacter un organisme national de terminologie ou le secrétariat de l'ISO/TC 37 à l'adresse suivante:

Simmeringer Hauptstrasse 24
A- 1110 Vienna, Autriche
Téléphone: +43 1 74040 441
Télécopie: +43 1 74040 740
E-mail: infopoint@infoterm.org

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 Domaine d'application

ISO 15188:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-402964192c79/iso-15188-2001>

La présente Norme internationale spécifie les lignes directrices établissant les phases et les procédures à suivre lors de l'élaboration de projets de normalisation terminologique et de projets d'harmonisation et d'uniformisation terminologique, que celle-ci soit effectuée ou non dans le cadre de la normalisation internationale. Elle se divise en deux parties: la première traite de la normalisation terminologique en général et la seconde concerne la normalisation terminologique conçue au sein des organismes internationaux de normalisation (l'ISO par exemple). Elle répond au besoin exprimé par de nombreux membres d'organismes internationaux et nationaux de normalisation et par les personnes dirigeant des groupes de travail traitant les projets terminologiques, ces derniers préférant en effet une norme consacrée à la gestion de projets de normalisation terminologique, plutôt que seulement aux processus du travail terminologique, de la gestion de projet ou de l'assurance qualité, déjà traités dans d'autres normes.

Elle ne prescrit pas de principes pour le travail terminologique. Ces principes sont traités dans d'autres normes établies par l'ISO/TC 37 (voir l'ISO 704 par exemple). Elle ne prescrit pas non plus d'approche méthodologique pour l'harmonisation internationale des concepts, des systèmes de concepts, des termes et des définitions, traités dans l'ISO 860, ni de règles d'élaboration et de présentation des Normes internationales de terminologie déjà spécifiées dans l'ISO 10241. Elle ne propose pas non plus de conseils pour la création et l'utilisation des bases de données terminologiques dont il est question dans l'ISO/TR 12618. Enfin, elle ne s'applique pas à la qualité de la gestion de projet, objet de l'ISO 10006.

Il convient de suivre les présentes lignes directrices à toutes les phases des projets de normalisation terminologique, de la définition initiale des besoins jusqu'à la satisfaction de toutes les exigences et attentes de l'utilisateur.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus ré-

centes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 704:2000, *Travail terminologique — Principes et méthodes*

ISO 860:1996, *Travaux terminologiques — Harmonisation des notions et des termes*

ISO 1087-1, *Travaux terminologiques — Vocabulaire — Partie 1: Théorie et application*

ISO 10006:1997, *Management de la qualité — Lignes directrices pour la qualité en management de projet*

ISO 10241:1992, *Normes terminologiques internationales — Élaboration et présentation*

ISO/TR 12618:1994, *Aides informatiques en terminologie — Création et utilisation de bases de données terminologiques et de corpus de textes*

ISO 12620, *Aides informatiques en terminologie — Catégories de données*

Guide ISO/CEI 2:1996, *Normalisation et activités connexes — Vocabulaire général*

Guide ISO/CEI 51:1999, *Aspects liés à la sécurité — Principes directeurs pour les inclure dans les normes*

3 Termes et définitions

iTeh STANDARD PREVIEW

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions donnés dans les normes mentionnées dans les références normatives ainsi que les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

projet terminologique

projet visant la collecte, l'élaboration, l'analyse et le recensement de la terminologie propre à un ou plusieurs domaines

ISO 15188:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-16c0296d1616/iso-15188-2001>

3.2

projet de normalisation

projet visant l'établissement de dispositions pour un usage général et répété

3.3

vérification

confirmation par examen et apport de preuves tangibles que les exigences spécifiées ont été satisfaites

3.4

normalisation internationale

normalisation dans laquelle peuvent s'engager les organismes concernés de tous les pays

[Guide 2:1996, 1.6.1]

3.5

normalisation terminologique

établissement de normes sur les principes terminologiques, de normes terminologiques ou de sections terminologiques de normes techniques et approbation par un organisme qui fait autorité

3.6

risque

combinaison de la probabilité d'un dommage et de sa gravité

[Guide 51:1999, 3.2]

4 Gestion de projets de normalisation terminologique

4.1 Généralités

Le processus de gestion au sein duquel un projet de terminologie évolue, de sa mise en œuvre à sa conclusion, et particulièrement lorsqu'il s'applique à la normalisation, se divise en plusieurs phases: la préparation, la conception, l'exécution et la revue (annexe A). La répartition de ces phases et des responsabilités correspondantes dépend du domaine d'application d'un projet particulier.

4.2 Phase de préparation

4.2.1 Introduction

Cette phase comprend l'évaluation de la faisabilité du projet, la définition de son cadre juridique, financier et organisationnel ainsi que la préparation des spécifications fondées sur l'étude de faisabilité et du cadre précédemment mentionné (voir Tableau 1).

Tableau 1 — Phase de préparation

Phase		Exigences
Préparation	Faisabilité	Détermination de l'objet du projet et de ses objectifs Identification des utilisateurs potentiels Définition des besoins de l'utilisateur Identification des situations présentant des risques significatifs en cas de malentendus et de besoin d'harmonisation pour les groupes d'utilisateurs
	Cadre	Définition des aspects juridiques Définition des aspects financiers Identification des organismes participant au projet Identification des politiques d'aménagement linguistique Définition des variantes nationales
	Spécifications	Préparation d'un document contenant les spécifications Élaboration des critères d'acceptation

4.2.2 Faisabilité

Une évaluation de faisabilité d'un projet de normalisation terminologique implique

- la détermination de l'objet du projet (qui veut faire quoi pour qui?);
- l'identification du ou des utilisateurs potentiels ainsi que de leurs besoins, par le biais d'un entretien avec les membres des groupes concernés ou en envoyant un questionnaire à ces derniers;
- l'identification des situations présentant des risques significatifs, en cas de malentendus et de besoin d'harmonisation pour les groupes d'utilisateurs (ISO 860).

4.2.3 Cadre

La description du cadre juridique, financier et organisationnel du projet implique

- la définition des aspects juridiques des terminologies faisant l'objet de recherches et de normalisation. Qui possède les données? Qui en détient les droits de vente (en partie ou en totalité)? Qui est autorisé à accéder aux données et quand?
- la définition des aspects financiers du projet. Qui participe au financement du projet? Quels sont les termes et les conditions de leur contribution? Quelles sont les sommes impliquées? Est-ce qu'un organisme a versé une

somme forfaitaire pour le projet ou est-ce que le budget dépend d'une analyse détaillée des coûts tenant compte du nombre de termes étudiés, du calendrier et des ressources humaines?

- c) l'identification des organismes participant au projet et les conditions de leur participation;
- d) la détermination des politiques d'aménagement linguistique pertinentes;
- e) la détermination des variantes géographiques existant au sein d'une même langue qui seront prises en compte.

4.2.4 Spécifications

Il convient de préparer un document spécifiant toutes les exigences nécessaires à l'achèvement du projet, à partir de la définition des objectifs et du cadre du projet de normalisation terminologique. Ce document particulièrement important dans le cadre d'une terminologie normalisée, qui doit satisfaire un besoin et un objectif précis, facilitera les activités de planification fixées lors de la phase de conception.

Il convient que le document contienne aussi des éléments justifiant l'achèvement du projet, une description détaillée de l'environnement et de la genèse du projet, un plan, retraçant les origines et les circonstances de la demande de projet, des objectifs et des cibles à atteindre, et énumérant les utilisateurs potentiels ainsi que leurs besoins.

Il convient d'élaborer les critères d'acceptation du projet et de les comparer aux critères préalablement définis dans des circonstances similaires. Voir l'annexe C pour des exemples de critères d'acceptation.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

4.3 Phase de conception

4.3.1 Introduction

[ISO 15188:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-2a1570134166/iso-15188-2001)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b7eac65b-bad7-4f19-bf8e-2a1570134166/iso-15188-2001)

Cette phase se compose de la direction et de la planification de projet (voir Tableau 2).

Tableau 2 — Phase de conception

Phase		Exigences
Conception	Direction de projet	Désignation d'un chef de projet
	Planification de projet	Constitution du groupe de travail Élaboration du plan de travail: assignation des responsabilités et des délais délimitation du domaine d'application du projet élaboration des plans d'urgence définition des méthodes de travail identification des outils de travail définition des types de données à enregistrer Enregistrement des décisions Tenir des réunions périodiques et selon les besoins

4.3.2 Direction de projet

Étant donnée l'importance du rôle du chef de projet dans la gestion de projets de normalisation terminologique, il est important de choisir un chef de projet familier avec le domaine traité, et de spécifier les principes et les méthodes du travail terminologique.

4.3.3 Planification de projet

La planification d'un projet de normalisation terminologique suppose la constitution d'un groupe de travail, l'élaboration d'un plan de travail avec un calendrier allant jusqu'à l'achèvement du projet, l'établissement des méthodes de travail relatives au projet et l'identification des outils de travail.

4.3.4 Groupe de travail

Il convient que le chef de projet choisisse les membres du groupe de travail en fonction du domaine traité, des besoins des utilisateurs et de la représentation générale de toutes les parties concernées. Il est fondamental que les experts du domaine valident le vocabulaire normalisé. Il convient aussi de choisir les membres selon leur expérience, leur motivation, leurs connaissances linguistiques, leur aptitude à exercer une influence sur leur milieu professionnel respectif pour l'adoption de la terminologie normalisée et leur capacité à argumenter et à résoudre des divergences d'opinion.

Il convient de restreindre la taille du groupe au strict nécessaire afin de favoriser la communication et la coopération, et d'optimiser l'efficacité au sein du projet. Un groupe de travail se compose généralement de cinq à huit membres spécialistes du domaine. La présence d'un terminologue expérimenté améliorera l'efficacité du travail et l'exactitude de la terminologie finale. Il est important que toutes les personnes participant à la préparation des vocabulaires normalisés comprennent les tâches qu'elles sont censées accomplir ainsi que l'apport de ces dernières dans le cadre du mandat global confié au groupe.

Il existe divers modèles organisationnels de normalisation terminologique. Certains s'intègrent aux travaux habituels des commissions et d'autres sont plus spécifiquement axés sur la terminologie. Les modèles traditionnels du travail en commission sont les suivants: A) terminologue-consultant, extérieur au groupe de travail; B) terminologue, membre du groupe de travail. Les modèles axés sur la terminologie sont: C) terminologue élaborant un vocabulaire en collaboration avec un spécialiste et D) terminologue(s) travaillant avec des spécialistes-consultants. Le terminologue peut être chef de projet pour les modèles C) et D). Dans certains cas, il pourrait être utile qu'un terminologue et un terminographe (responsable de l'enregistrement et de la présentation de données terminologiques) se partagent les tâches. Les projets de normalisation terminologique respectent généralement le modèle du travail en commission. Dans la mesure du possible, il convient de choisir un terminologue professionnel (voir l'annexe B pour des précisions concernant le rôle et les responsabilités de chaque participant dans les différents modèles).

Il convient que le chef de projet prenne des mesures visant à garantir que les membres connaissent les principes et les méthodes du travail terminologique. Dans ce but, il convient d'organiser un cours d'initiation au travail terminologique pratique pour tous les membres du groupe. Il convient que le chef de projet assure, pour tous les membres du groupe, l'accès direct aux normes de l'ISO/TC 37, aux dictionnaires de langue générale, aux vocabulaires techniques et aux autres ressources appropriées.

Il convient que la gestion de projets de normalisation terminologique prenne en considération les mandats et les objectifs de tous les participants du projet. Il convient d'établir des réseaux ouverts de communication entre toutes les parties concernées.

4.3.5 Plan de travail

Il convient de préparer un calendrier détaillé du projet et de l'inclure dans le plan de travail. Il convient d'inclure dans ce calendrier les responsabilités de chaque membre du groupe de travail, avec mention des délais pour chaque phase du projet et une date cible pour chaque processus (voir l'ISO 10241). Un système électronique de gestion de projet facilitera grandement cette tâche.

Il convient de définir clairement le domaine d'application du projet à son commencement, en fonction du mandat accordé au groupe, et d'identifier les préoccupations du groupe d'utilisateurs grâce à une analyse des besoins (voir l'ISO 10241). Cela contribuera à délimiter le domaine traité et le domaine d'application du travail (par exemple le nombre de concepts à inclure dans le projet).

Il convient, dans le plan de travail, de décrire en détail le domaine traité, de justifier les sous-domaines à couvrir et ceux à exclure, d'indiquer le choix des langues à couvrir et de préciser le nombre de concepts à inclure. Voir